

## Contrat d'engagements Pommes-Poires 2019/2020

### Le MIAM

Amap de Malakoff

### Producteur

MAISON GAILLARD  
Production fruitière  
110 route royale  
78580 Les Alluets-le-roi

### Adhérent(s)

Nom  
Adresse  
Mail  
Tel

Les signataires du présent contrat s'engagent pour 9 distributions de pommes et poires :

**2019** : 15/10, 29/10, 12/11, 26/11, 10/12

**2020** : 7/01, 21/01, 4/02, 18/02

### Engagements de l'adhérent :

- pré-financer la production,
- assurer au moins une permanence de distribution et se rendre au moins une fois sur l'exploitation pendant la saison d'engagement,
- gérer son panier (partage éventuel de son contenu, les retards et absences aux distributions),
- participer aux réunions de bilan de fin de saison (2 par an).

### Engagement de l'arboriculteur partenaire :

- les fruits livrés sont certifiés bio,
- livrer des produits de qualité et frais de son exploitation,
- être présent aux distributions, donner régulièrement des nouvelles sur l'avancée des cultures et accueillir les adhérents à sa ferme au moins une fois pendant la saison d'engagement,
- être transparent sur le mode de fixation du prix et ses méthodes de travail.

### Constitution du panier de fruits et paiements

Le présent contrat est passé pour la fourniture à l'adhérent de :

1 panier de 3,5 kg de pommes et 1,5 kg de poires. Le prix du panier est fixé à **19,00** euros. (2 variétés de pomme et 1 variété de poire)

1/2 panier de 1,75 kg de pommes et 0,75 kg de poires. Le prix du panier est fixé à **9,50** euros. (2 variétés de pomme et 1 variété de poire)

*Ces prix sont basés sur 1 kilo de pomme à 3.50€ et 1 kilo de poire à 4.50€.*

### Modalités de paiement :

- Un ou plusieurs chèques pour les 7 distributions d'octobre à janvier (nous devons encaisser ces chèques au plus tard le 31 janvier),
- Un chèque pour la 8<sup>ème</sup> distribution, un chèque pour la 9<sup>ème</sup> distribution.

	Panier complet	½ panier
Total des chèques	171 €	85.5 €

### Partage et distribution des paniers

Les distributions auront lieu au chalet Larousse .. , le mardi... de 18h30 à 20h15

### Ce contrat est élaboré pour une période de 5 mois.

En cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique, etc.), les conditions d'application de ce contrat pourront être revues lors d'une réunion spécifique à cette situation réunissant les adhérents et l'agriculteur partenaire. Ce contrat sera conservé au siège de l'association. Une copie pourra être délivrée sur demande.

Fait à ..... **En 1 exemplaire** le ..... 2019

Nom, prénom, signature de l'adhérent	Nom, prénom et signature de l'agriculteur
	Dominique Gaillard